

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE PONTS FERROVIAIRES ET DE PASSAGES À NIVEAU DE LA PARTIE DE LA 18<sup>E</sup> RUE INCLUSE AU RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste pour la ville à contribuer financièrement au coût des travaux qui seront réalisés par des entreprises d'utilités publiques aux fins de la mise aux normes des ponts ferroviaires et des passages à niveau de la partie de la 18<sup>e</sup> Rue incluse au réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.

**SECTION II**

LOCALISATION DU PROJET

**2.** Les travaux visés à l'article 1 seront réalisés sur la partie de la 18<sup>e</sup> Rue comprise entre la 1<sup>ere</sup> Avenue et le chemin de la Canardière, laquelle partie est incluse au réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.

**SECTION III**

ESTIMATION DU COÛT

**3.** Le coût de la participation financière de la ville aux travaux décrits à l'article 1 est estimé à la somme de 20 156 000 \$.

**TOTAL : 20 156 000 \$**

Annexe préparée le 16 novembre 2021 par :

---

Marc Des Rivières, directeur  
Service du transport et de la mobilité intelligente